



Inscription & informations rentrée 2020 / 2021

Date à noter

- Début des cours collectifs le **mardi 8 septembre**

Certificat médical

Faire compléter le formulaire de demande de licence par votre médecin (aucun autre certificat médical ne sera accepté), n'oubliez pas de compléter la partie autorisation parentale !
Les modalités liées au certificat médical ont évolué. Un certificat médical est désormais valable 3 ans. Les années où le certificat médical n'est pas exigé, vous devez attester avoir répondu non à toutes les questions d'un questionnaire.

Paiement des cours

Pour le règlement des cours pour l'année, il faut prévoir :

- une adhésion à 58€ /personne (tarif dégressif pour les membres d'une même famille, la pré-inscription en juin vaut adhésion)
- la licence due à la FFE (25€ -18 ans, 36€ adulte)
- le montant des cours (environ 30 cours par an)

Infos

Permanences d'inscriptions au chalet du club (formalités d'inscription et règlement pour l'année entière), se munir du bulletin d'adhésion et du certificat médical :

- **mardi 1er septembre 17 h - 19 h**
- **mercredi 2 septembre 14 h - 18 h**

Pour la sécurité de vos enfants, aucune inscription ne sera prise en dehors de ces horaires (les personnes du conseil d'administration ne sont pas là en dehors de ces horaires et les monitrices s'occupent des enfants). Il n'est pas nécessaire de venir aux permanences d'inscription si vous avez envoyé votre règlement par courrier postal.

Nous acceptons les chèques, les chèques vacances, les coupons sport, les coupons MSA, les coupons Saint André, la carte M'Ra, les espèces. Possibilité de payer en 3 chèques.

Pour les membres de ski-club ayant un niveau Galop 3 minimum, possibilité de ne pas monter l'hiver, se reporter à la fiche tarifaire pour le montant à payer.

Le jour et l'heure du cours vous seront communiqués dès que possible.